

Destinataire: DST

Copies: DGS Cab P. Calouge

Toulon, le

1 9 JUIL, 2018

Monsieur Robert BENEVENTI Président du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée

Α

Monsieur François AMAT Maire de Solliès Toucas

Réf: SPM/RB/VPL/BT/IB n°059-18

Objet: Avis sur le projet de PLU de Solliès Toucas arrêté en date du 14 mai 2018

PJ: 1 décision

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire de la décision du bureau syndical du 9 juillet dernier, relative à la demande d'avis sur le projet de de PLU de votre commune arrêté en date du 14 mai 2018, visée par le contrôle de légalité.

Je vous en souhaite une bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Robert BENEVER

e Préside

Téléphone : 04 94 05 35 21 Télécopie : 04 94 05 35 35



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE SCOT PROVENCE MEDITERRANEE

SEANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 09 JULLET 2018

NOMBRE DE MEMBRES 7		
Afférents au Bureau Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la décision
7	7	3

OBJET DE LA DECISION

N°09-07-18/01/88

Avis sur le projet de PLU de Solliès-Toucas arrêté en date du 14 mai 2018 L'an Deux Mille Dix-huit et le neuf du mois de juillet à 10H00.

Suite à la précédente séance en date du 5 juillet 2018 lors de laquelle le quorum n'a pu être réuni, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée, régulièrement convoqué, a été rassemblé dans la salle Métropolitaine de la Métropole, sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance s'éest désoulée sans condition de quorum.

ETAIENT PRESENTS:

Robert BENEVENTI, Mohamed MAHALL, Gilles VINCENT.

ABSENTS NON REMPLACES:

Jean BRONDI, François DE CANSON, Christian FLOUR, Christian SIMON.

OBJET : Avis sur le projet de PLU de Solliès-Toucas arrêté en date du 14 mai 2018

Le Bureau Syndical,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.132-7, L.132-9, L. 132-11, L.153-16 et R.153-4,

VU la délibération n°28-05-14/06/324 portant délégation du Comité Syndical au Président et au bureau du Syndicat Mixte,

VU le projet de PLU arrêté par la commune de Solliès-Toucas par délibération en date du 14 mai 2018,

VU la délibération du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée n°16-10-09/02/220 en date du 16 octobre 2009 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

VU la demande d'avis reçue le 22 mai 2018 formulée par la commune de Solliès-Toucas auprès du Syndicat Mixte,

CONSIDERANT les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée approuvé et notamment le document d'arientations générales et les documents graphiques qui l'accompagnent,

CONSIDERANT l'avis du Comité Technique,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE:

DE DONNER un avis favorable au projet de PLU de Solliès-Toucas arrêté en date du 14 mai 2018.

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois que dessus Pour extrait certifié conforme à l'original

<u>POUR</u>: 3

ABSTENTIONS: 0

CONTRE: 0

Fait à TOULON, le -9 JUIL. 2018

Le Président du Bureau Syndical,

Robert BENEVENTI

SYNDICAT

MIXTE